

LES ASSOCIATIONS EN FRANCE : UNE EMPREINTE MAJEURE, À LA FOIS ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE



Étude économique

Avril 2026

A S T E R *è* S
études, recherche & conseil économique

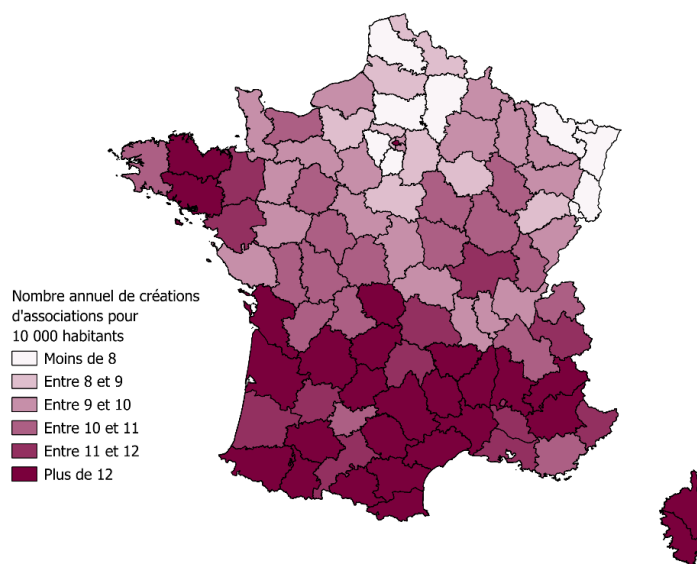
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Si les associations jouent un rôle structurant dans la cohésion sociale et territoriale, elles ont également une empreinte sociétale et économique majeure. Asterès, qui se concentre uniquement sur ces derniers aspects, estime la contribution économique totale des associations à 6% du PIB français et 2,8 millions d'emplois directs et indirects, dans l'ensemble des territoires.

DÉMOGRAPHIE : UN FORT DYNAMISME, NOTAMMENT PORTÉ PAR LES LIENS SOCIAUX ET LES LOISIRS

Avec plus de 1,2 million de structures actives recensées en 2024, le secteur associatif français témoigne d'une vitalité remarquable. Ce dynamisme s'appuie sur un flux constant de 70 000 nouvelles associations créées chaque année, assurant une progression de 1 % par décennie. Une large majorité d'entre elles (65 %) se consacre aux activités de loisirs et au renforcement du lien social, et l'engagement des 13 millions de bénévoles, représentant au total 20 millions d'actions de bénévolat, dans les associations se concentre prioritairement sur le sport, l'impact social et la solidarité.

Ce dynamisme, qui n'est pas homogène, met en lumière des disparités territoriales : il se manifeste de façon particulièrement marquée en Bretagne et dans le Sud de la France, où les enjeux locaux favorisent une complémentarité entre bénévolat et emploi salarié. Cette disparité apparaît également dans le recours au salariat : dans les territoires ruraux, le poids de l'emploi associatif dans le privé est généralement plus élevé que dans les zones urbaines. Cette distinction s'explique par le fait que, en zone rurale, l'association supplée l'absence de secteur lucratif pour les services essentiels comme la santé ou la dépendance.



BUDGET DES ASSOCIATIONS : UNE PRESSION FINANCIÈRE CROISSANTE ENTRE RECUL DES FINANCEMENTS D'ÉTAT ET HAUSSE DES CHARGES

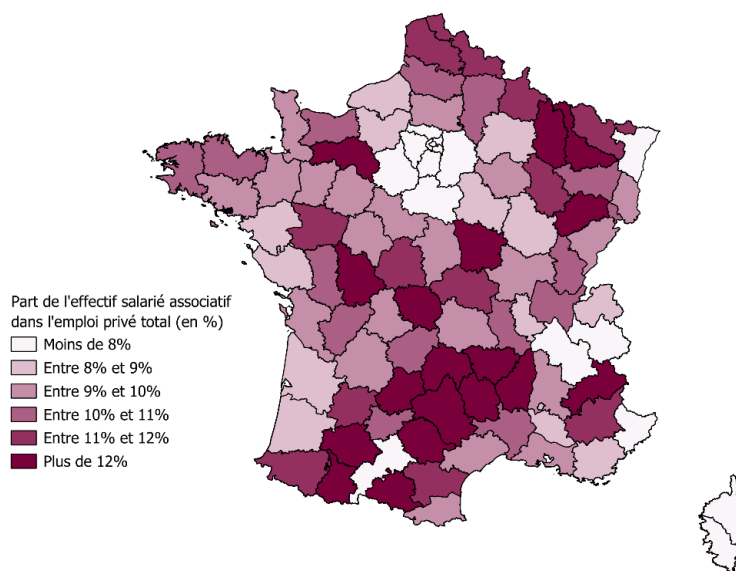
Avec un budget total de 118,7 Mds€ en 2023, le secteur associatif mobilise des financements publics à hauteur de 53 Mds€, combinant subventions (17 %) et recettes d'activité d'origine publique (28 %), le reste étant couvert par des ressources privées (cotisations, dons, ventes de services). Ces financements sont principalement portés par les départements (16 Mds€) et le bloc communal (7 Mds€), qui

constituent les premiers contributeurs locaux du secteur. Les interventions du bloc communal s'articulent majoritairement autour du sport, de la culture et du secteur socioculturel, tandis que les départements financent en priorité leurs compétences sociales (frais de séjour en établissements médico-sociaux, APA, PCH), qui représentent près de 90 % de leurs dépenses aux associations.

Après une croissance de 5 % en 2024 et 7 % en 2025, les financements de l'État aux associations subiront une contraction de 19 % en 2026, soit 2,2 milliards d'euros, constituant un effet de ciseau pour le secteur. Dans le même temps, les associations subissent depuis plusieurs années une pression croissante sur leurs charges, qui continuera en 2026. Sur un échantillon des 15 principales associations françaises, les salaires ont progressé de 7 % et les cotisations sociales de 4 % entre 2023 et 2024, tandis que la générosité du public reculait de 5 %, fragilisant leur équilibre financier. D'un point de vue général, en 2025 et 2026, cette pression se poursuit : le coût du travail est attendu en hausse de 1,9 % pour 2026 après une hausse de 1,8 % en 2025, les loyers et les achats de services de 1,6 % chacun en 2026 après une hausse de 2,3% chacun en 2025.

LES ASSOCIATIONS FRANÇAISES COMME SECTEUR DE L'ÉCONOMIE : 1,9 MILLION DE SALARIÉS

Sur le plan de l'emploi, si seulement 11 % des associations ont recours à des salariés, elles emploient néanmoins 1,9 million de personnes, pour une masse salariale totale de 46,9 Mds€. L'effet des associations sur l'emploi local diffère sensiblement selon les territoires : si la part de l'emploi associatif culmine à 31 % en Lozère, elle tombe à 4 % dans les Hauts-de-Seine. Cette hétérogénéité se retrouve également dans les budgets départementaux, la masse salariale variant de 80 M€ en Creuse à 4,7 Mds€ à Paris.



CONTRIBUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE INDIRECTE : PRÈS D'1 MILLION D'EMPLOIS ENGENDRÉS DANS LE RESTE DE L'ÉCONOMIE PAR LES DÉPENSES DES ASSOCIATIONS

En prenant en compte les effets d'entraînement des associations sur l'ensemble de l'économie, au-delà de leur impact direct, le secteur contribue au total à 2,8 millions d'emplois, 219 Mds d'euros d'activité et une valeur ajoutée de 6% du PIB. La contribution globale revêt ainsi une dimension macroéconomique, avec une activité totale qui se rapproche de celle du secteur de la construction en France (220 Mds€). Ces effets d'entraînement sont mesurés à l'aide du modèle MIA. Dans le détail, les

dépenses auprès de fournisseurs et les rémunérations versées stimulent une demande pour le reste de l'économie française entraînant des effets d'entraînement totaux estimés à 1 million d'emplois, 166 Mds€ d'activité et 3% du PIB.

PRÉAMBULE



Le cabinet Asterès a été mandaté par l'ACLEU pour dresser un panorama économique des associations en France.

Les économistes d'Asterès ont bénéficié d'une totale indépendance dans la conduite de cette étude. Les propos tenus ici n'engagent que le cabinet Asterès. La présente étude a été rédigée par Maëva Robart, économiste, et Charles-Antoine Schwerer, directeur associé d'Asterès.

Préface



MALCOLM FLEMING
PRESIDENT
Association des loteries caritatives en Europe (ACLEU)

Les associations jouent un rôle essentiel en France, que ce soit dans les domaines de la jeunesse, du sport, de la culture, des droits des femmes, de la lutte contre la pauvreté, de la protection de l'environnement, de la santé ou encore du bien-être animal.

Partout en France, des millions de personnes contribuent à cet écosystème de différentes manières, en tant que bénévoles, salariés, organisateurs et responsables associatifs. Ce sont les entraîneurs de football qui forment les jeunes joueurs après le travail, les soignants qui accompagnent les personnes vulnérables en établissement, les bénévoles qui font fonctionner les banques alimentaires, les organisateurs de festivals locaux ou encore les associations environnementales qui restaurent les espaces naturels. Ensemble, ils animent les territoires, renforcent les liens de solidarité et contribuent à la cohésion sociale.

Pourtant, ce secteur essentiel est soumis à des tensions croissantes. La demande de services ne cesse d'augmenter, tandis que les financements disponibles peinent à suivre. Ce déséquilibre structurel accentue la pression sur les associations et pourrait, à terme, fragiliser leur pérennité.

Afin de mieux comprendre ces défis, l'Association des loteries caritatives en Europe (ACLEU) a chargé Asterès de réaliser une étude dédiée au secteur associatif français.

Alors que des travaux européens antérieurs¹ ont mis en évidence les contraintes financières croissantes auxquelles la société civile est confrontée à l'échelle européenne, cette étude examine plus précisément la manière dont ces pressions se manifestent en France. Elle met en lumière une tendance claire et préoccupante : un secteur dynamique et engagé qui assume des responsabilités croissantes tout en disposant de ressources limitées. Sans réponses adaptées, ce déséquilibre pourrait affaiblir la capacité des associations à accompagner les populations au cœur des territoires.

L'objectif principal de cette étude est de fournir une évaluation économique rigoureuse du secteur associatif, en mesurant sa contribution en termes d'emploi et d'activité économique. Elle complète ainsi les analyses existantes sur l'impact social des associations et situe plus largement la France dans le paysage européen.

A propos de l'ACLEU

L'Association des Loteries Caritatives en Europe (ACLEU) est une organisation internationale à but non lucratif, créée en 2007 pour promouvoir le modèle des loteries caritatives et représenter ses parties prenantes dans les discussions européennes relatives aux jeux de hasard et au financement caritatif.

L'ACLEU considère que les loteries caritatives constituent un moyen concret et éprouvé de renforcer la résilience financière des organisations de la société civile. En soutenant des mécanismes de

¹ Rapport de 2025 « *Supporting Civil Society Under Pressure* », mené en partenariat avec Civil Society Europe.

financement durables et diversifiés, elles permettent aux associations de continuer à remplir leurs missions essentielles.

Les membres de l'ACLEU, qui soutiennent des milliers d'organisations de toutes tailles à travers l'Europe, partagent une ambition commune : permettre aux organisations à but non lucratif de collecter des fonds via les loteries caritatives. Ensemble, ils promeuvent ce modèle de financement efficace à l'échelle européenne, en sensibilisant responsables politiques, décideurs publics, régulateurs et organisations caritatives.

1. MÉTHODE & PHILOSOPHIE : COMPRENDRE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS

1.1 OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE : QUANTIFIER LE POIDS SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN FRANCE

La présente étude vise à estimer une contribution économique du secteur associatif français. L'étude se concentre sur les associations actives au Répertoire National des Associations (RNA) et les données couvrent les années 2023, 2024 et 2025, selon les sujets. Asterès collecte des données sur la contribution économique directe des associations (emploi, bénévolat, activité, budget) et sur la contribution indirecte, via les dépenses et les salaires versés (soit les effets d'entraînement des dépenses des associations sur le reste de l'économie française). La contribution économique des associations passe aussi par l'impact de leurs actions et services, ce que l'étude n'a pas été en mesure de quantifier.

1.2 SOURCES : BASES PUBLIQUES, RAPPORTS ET PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

Asterès s'appuie sur diverses sources permettant de croiser les dimensions démographiques, financières et territoriales du secteur associatif français. Les données concernant les associations sont présentées comme des ordres de grandeur puisque les associations ne percevant pas de fonds publics n'ont pas d'obligation de détailler leurs comptes à l'État. De même, l'engagement bénévole fait l'objet d'estimations statistiques, seule la déclaration des salariés étant une obligation administrative.

- Le recensement des associations est établi à partir des données du Répertoire National des Associations (RNA).
- Le chiffrage des ressources financières repose principalement sur la Revue des dépenses publiques en direction des associations menée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR). Les chiffres présents dans ce rapport ont été complétés et consolidés par d'autres papiers et documents notamment pour intégrer les ressources propres (dons, cotisations, ventes).
- Les dynamiques territoriales et départementales sont renseignées par les Indicateurs régionaux sur la vie associative produits par l'association Recherches et Solidarités ainsi que par les travaux de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

1.3 MÉTHODE : DÉMOGRAPHIE, BUDGET ET EFFET D'ENTRAÎNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Asterès propose des angles de vue à la fois démographiques, budgétaires et économiques pour appréhender la contribution économique des associations. L'analyse de la contribution économique des associations repose sur plusieurs grandes étapes qui seront détaillées au long de l'étude : une description démographique, des estimations budgétaires et une modélisation des effets d'entraînement :

- **La description de la démographie associative, à la fois nationale et départementale, est la plus granulaire possible.** Le nombre d'associations, les créations, le bénévolat, le nombre de salariés et les spécificités par secteur (sport, culture, loisirs, etc.) sont collectés et présentés par Asterès.
- **L'estimation des budgets des associations est réalisée au niveau départemental puis des évolutions récentes sont estimées.** Premièrement, les dépenses publiques recensées dans les différents rapports ont un caractère national et Asterès a estimé des budgets départementaux. Dix catégories de dépenses départementales (englobant les versements aux associations et aux entreprises privées) ont été identifiées² grâce aux comptes de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, ainsi qu'aux données de la DREES. Ces catégories ont été utilisées pour estimer ensuite des budgets associatifs dans chaque département. Deuxièmement, les données manquent sur les évolutions budgétaires en 2024, 2025 et 2026. Asterès a donc croisé deux méthodes : une estimation des dépenses de l'Etat central à partir des lois de finances, et une estimation des recettes et des dépenses des associations à partir des budgets publiés pour les 15 principales associations en France.
- **La modélisation des effets d'entraînement des dépenses des associations est conduite grâce au modèle d'impact Asterès (MIA).** L'ensemble des effets d'entraînement des salaires versés par les associations et des dépenses auprès de fournisseurs situés en France est estimé grâce à ce modèle issu des tableaux entrée – sortie de l'Insee, aussi nommé « Tableaux de Léontieff ». Les résultats sont présentés en activité, valeur ajoutée et emploi, au niveau national et départemental.

² Frais de séjour en établissement pour personnes âgées, Frais de séjour en établissement et services pour adultes handicapés, ASE, APA, PCH, Culture, Sport, Domaine économique, Subvention de fonctionnement et Autres

2. DÉMOGRAPHIE : UN FORT DYNAMISME, NOTAMMENT PORTÉ PAR LES LIENS SOCIAUX ET LES LOISIRS

Le secteur associatif français témoigne d'une vitalité remarquable avec plus de 1,2 million de structures actives recensées en 2024. Porté par un flux constant de 70 000 créations annuelles, le tissu associatif maintient une croissance de 1 % par décennie. Si une large majorité d'entre elles (65 %) se consacre aux loisirs et au lien social, l'engagement des 13 millions de bénévoles dans le milieu associatif, représentant au total 20 millions d'actions de bénévolat, se concentre prioritairement sur le sport, l'impact social et la solidarité. Ce dynamisme, loin d'être uniforme, révèle des disparités territoriales : il est particulièrement soutenu en Bretagne et dans le Sud de la France, reflétant des enjeux locaux spécifiques où bénévolat et salariat s'articulent de manière complémentaire.

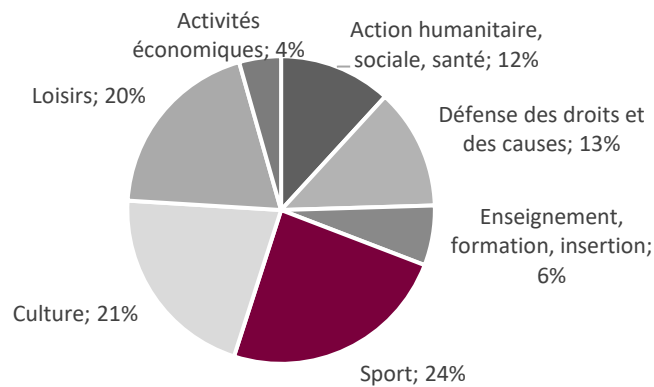
2.1 DÉMOGRAPHIE NATIONALE : UN PHÉNOMÈNE MASSIF, DYNAMIQUE ET QUI EMBRASSE DE NOMBREUSES CAUSES

2.1.1 LE PAYSAGE ASSOCIATIF : 1,2 MILLION D'ASSOCIATIONS PRINCIPALEMENT CENTRÉES SUR LE LIEN SOCIAL ET DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le tissu associatif français se concentre principalement sur les activités de lien social et de loisir, puisque 65%³ des associations ont pour but de rassembler les Français autour d'une passion commune. Les principaux secteurs des associations sont ainsi le sport (24 %), la culture (21 %) et les loisirs (20 %). L'engagement associatif se décline ensuite avec la défense des droits (13 %) et l'action humanitaire (12 %), qui occupent une place significative, suivies par l'enseignement (6 %) et les activités économiques (4 %). En France en 2024, ce sont 1 213 282 associations actives qui sont renseignées au Répertoire National des Associations (RNA).

³ Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog - Le paysage associatif français – Mesures et évolutions - Août 2023

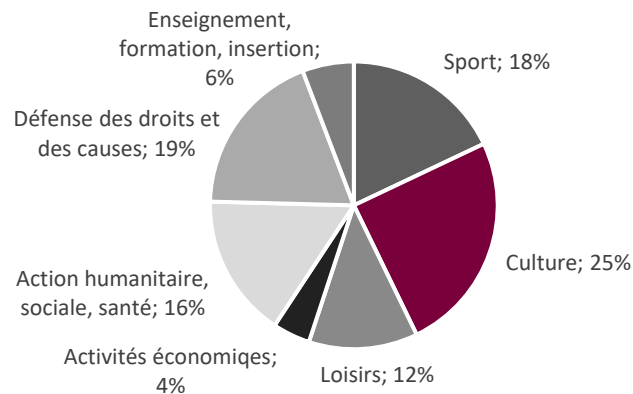
Répartition des associations selon les secteurs



2.1.2 LA CRÉATION DES ASSOCIATIONS : LES ASSOCIATIONS DE PLUS EN PLUS ENGAGÉES

Le nombre d'associations augmente régulièrement, signe de la vitalité du secteur. Avec un flux régulier de 70 000 créations par an, le secteur maintient une croissance de 1 % sur la dernière décennie, malgré un léger ralentissement durant la crise sanitaire de 2020. Les associations culturelles sont la catégorie la plus dynamique (25% des créations pour 21% des associations existantes), suivies des associations de défense des droits et des causes (19% des créations pour 13% des associations existantes), signe d'un investissement croissant de la société civile dans certains sujets politiques, et l'action humanitaire, sociale et santé (16% des créations pour 12% des associations existantes).

La création d'associations selon les secteurs

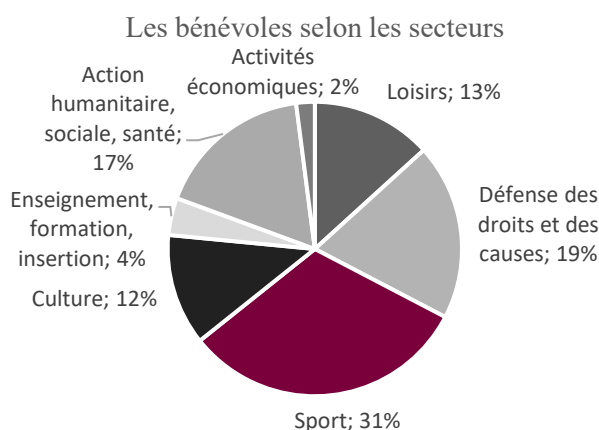


2.1.3 L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE : UN INVESTISSEMENT CONSIDÉRABLE DE LA PART DES FRANÇAIS

Au total, ce sont 13 millions de Français qui donnent bénévolement de leur temps dans le cadre associatif représentant au total 20 millions d'actions de bénévolat. Ce sont ainsi 22% des Français de plus de 15 ans qui chaque année sont bénévoles dans une association. Ces 13 millions de bénévoles ne suivent pas la répartition du nombre d'associations par catégorie, révélant un décalage entre la quantité de structures et l'engagement humain. Le bénévolat se combine en particulier avec le salariat,

ce qui incarne bien la dualité du monde associatif, à la fois activité désintéressée et sociétale et secteur avec une contribution économique.

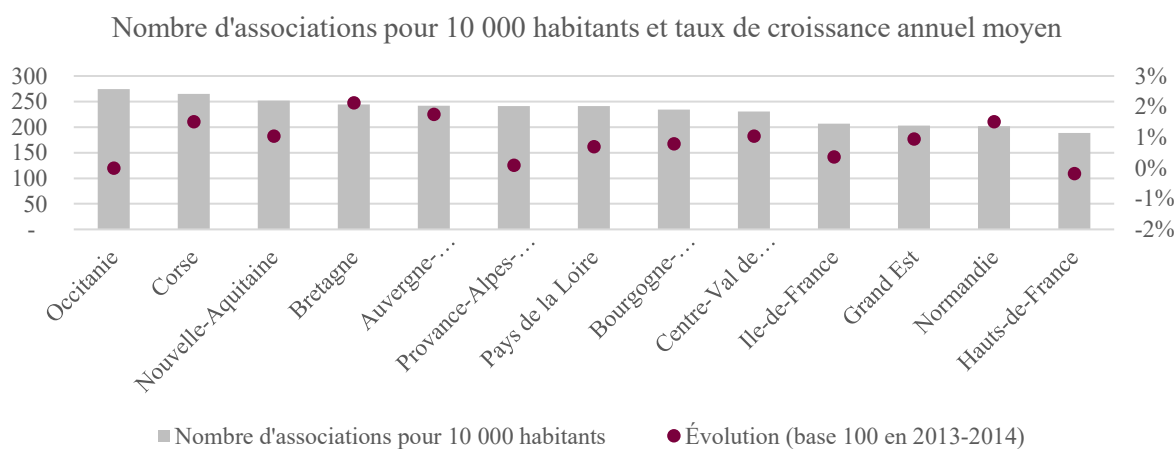
- **Le temps investi par les bénévoles est centré sur le sport, l'impact social et la solidarité plutôt que les activités de plaisir.** Le travail bénévole est ainsi principalement porté par le sport (31 %), suivi d'un renforcement marqué dans l'engagement social avec la défense des causes (19 %) et l'action humanitaire (17 %). Les loisirs et la culture représentent respectivement 13% et 12% du nombre de bénévoles associatifs suivi de l'enseignement (4%) et des activités économiques (2%).
- **Le bénévolat n'est pas en opposition avec le salariat associatif, au contraire.** La concentration des bénévoles est ainsi accentuée par la présence d'employés au sein de l'association. Le nombre moyen de bénévoles est de 32 pour une association employeuse contre 20 pour une non-employeuse. Cette imbrication avec le salariat est maximale dans le secteur humanitaire, santé et social, où l'encadrement professionnel permet de presque doubler l'effectif moyen, passant de 22 à 41 bénévoles. Le même constat se fait dans le secteur de la défense des causes, où l'effectif moyen passe de 18 à 32 bénévoles. Les secteurs d'activités de loisirs sont moins impactés par la présence d'emploi salarié au sein des associations, le secteur du sport passant de 20 à 25 bénévoles en moyenne, la culture passe de 19 à 24 bénévoles en moyenne et les loisirs passent de 20 à 27 bénévoles en moyenne.

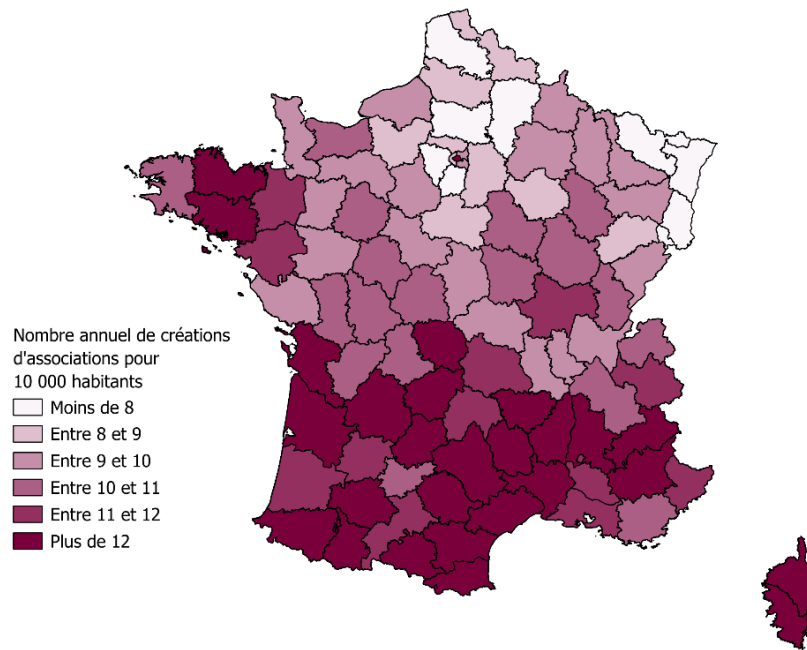
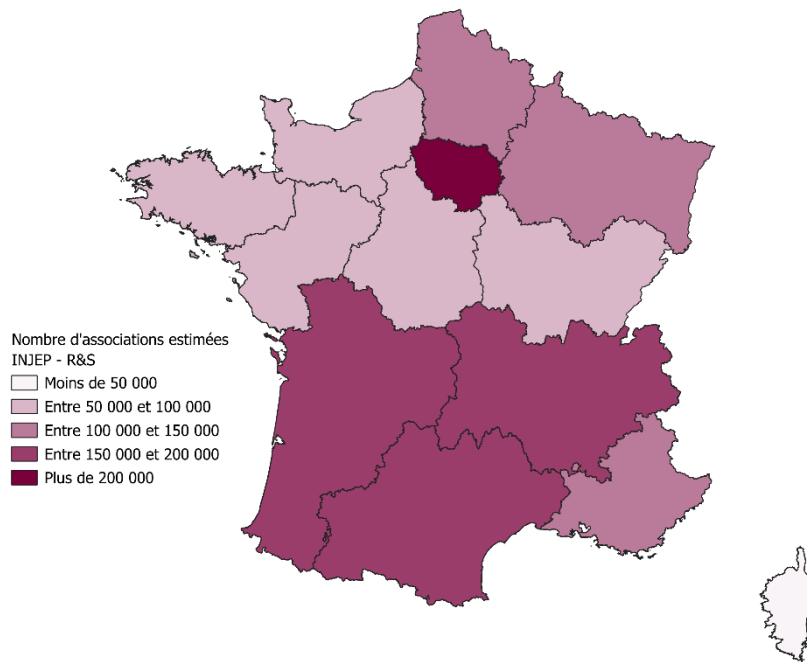


2.2 DÉMOGRAPHIE LOCALE : LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE EST SURTOUT CONCENTRÉE DANS L'OUEST ET LE SUD

Le dynamisme associatif, en termes de création, est particulièrement marqué en Bretagne et dans le Sud de la France. En Bretagne, cette vitalité s'appuie sur un ancrage historique profond de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dont le poids dans l'emploi salarié dépasse largement la moyenne nationale (14% contre 10%). Dans le Sud, la forte création de structures est portée par une croissance démographique soutenue et une importante population de retraités actifs. De plus, l'économie touristique commune à ces littoraux favorise l'émergence de nombreuses associations d'animation locale et de sport de plein air. Deux régions sont confrontées à un léger recul de leur tissu associatif depuis 2013, l'Occitanie et les Hauts-de-France. L'Île-de-France enregistre une progression très faible de 0,4 %, loin derrière la Corse et la Normandie qui croissent d'un peu plus de 1%.

En nombre d'associations par habitant, et non en créations, les disparités sont moins fortes mais une logique similaire se dessine avec l'Ouest et le Sud en bonne position, et l'Île-de-France, le Grand Est, la Normandie et les Hauts-de-France avec des tissus associatifs moins denses. Une ligne de fracture nord-est / sud-ouest se dessine ainsi largement au niveau régional comme départemental.





3. LES ASSOCIATIONS
FRANÇAISES COMME SECTEUR
DE L'ÉCONOMIE : 1,9 MILLION
DE SALARIÉS POUR 120
MILLIARDS D'EUROS DE
BUDGET

Le secteur associatif français représente un poids économique majeur avec un budget de 118,7 Mds€, financé à 60 % par la vente de services. Malgré une croissance des financements d'État (représentant 10% du budget total des associations) de 5 % en 2024 et 7 % en 2025, l'exercice 2026 marque une rupture avec une contraction prévue de 19 %, soit 2,2 milliards d'euros. Cette baisse s'inscrit dans une stabilité globale des budgets publics (-0,1 %), traduisant une diminution de la part spécifiquement allouée au secteur associatif au sein de chaque mission. Sur le plan budgétaire, les 15 principales associations françaises présentent une déconnexion entre la forte progression de leurs charges (2021-2023) et la volatilité de leurs recettes publiques. Sur le plan de l'emploi, bien que seules 11 % des associations soient employeuses, elles font travailler 1,9 million de salariés pour une masse salariale de 46,9 Mds€. L'impact sur l'emploi local varie fortement selon les territoires : si la part de l'emploi associatif culmine à 31 % en Lozère, elle tombe à 4 % dans les Hauts-de-Seine. Cette hétérogénéité se reflète aussi dans les budgets départementaux, avec une masse salariale allant de 80 M€ en Creuse à 4,7 Mds€ à Paris.

3.1 BUDGET DES ASSOCIATIONS : 120 MDS€ AU TOTAL, SOIT L'ÉQUIVALENT D'UN GRAND SECTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

3.1.1 BUDGET : 120 MDS€, ÉQUILIBRÉ ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ, ET PRINCIPALEMENT LIÉ À LA VENTE DE SERVICES

Le budget⁴ total des associations est estimé à 118,7 Mds€ en 2023, provenant principalement de la vente de services (60%). D'un point de vue strictement économique, les associations pèsent autant que l'ensemble de l'hôtellerie – restauration en France (116 Mds€ de CA), soit l'un des secteurs les plus contributeurs à l'économie nationale. Le modèle historique des associations, basé sur le don, les cotisations et les subventions se voit supplanté par une logique de services, qu'ils soient facturés auprès des pouvoirs publics ou des usagers. Le modèle économique des associations combine ainsi à la fois des dons et subventions (publics ou privés), des cotisations et des prestations, ce qui en fait un équilibre unique dans l'économie française, incarnant bien les spécificités du secteur. Ce modèle macro diffère fortement selon les catégories et les types d'associations. Globalement, les financements privés et publics s'équilibrent avec respectivement 45% et 50% du budget, puis 5% pour d'autres ressources. Ce budget est en augmentation de près de 2% par an depuis 2020⁵.

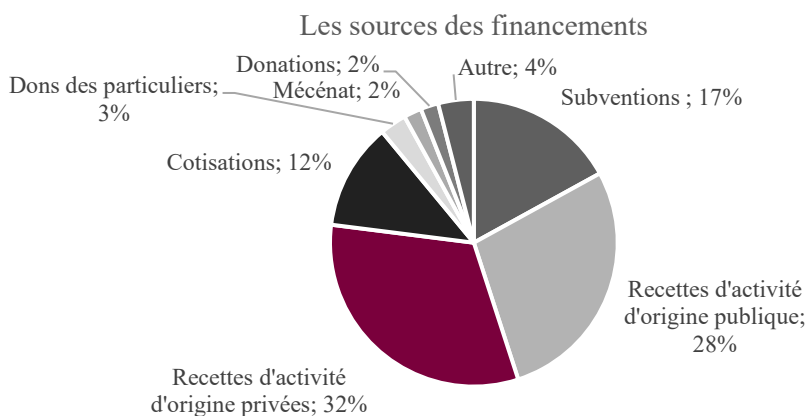
- Les financements publics proviennent des subventions (17%) et des recettes d'activité d'origine publique (28%). Les associations dans le secteur de l'hébergement social ou médico-

⁴ Dans le cadre de cette étude, le terme budget est utilisé pour désigner l'ensemble des ressources financières mobilisées par les associations. En raison du principe de non-lucrativité, le modèle associatif repose sur un équilibre structurel où les financements perçus correspondent à la couverture intégrale des charges d'exploitation.

⁵ Le paysage associatif français – Mesures et évolutions

social dépendent du financement public à hauteur de 69%, celles de la santé à hauteur de 55% et celles du secteur de l'action sociale, humanitaire et caritative à hauteur de 54%.

- Les financements privés regroupent les recettes d'activités privées (32%), les cotisations des adhérents (12%) et la générosité du public (6%). Cette dernière regroupe les dons des particuliers (3%), le mécénat, parrainage ou sponsoring d'entreprises (2%) et les donations, legs et libéralités (2%).



3.1.2 FINANCEMENT PUBLIC : LES DÉPARTEMENTS EN PREMIÈRE LIGNE

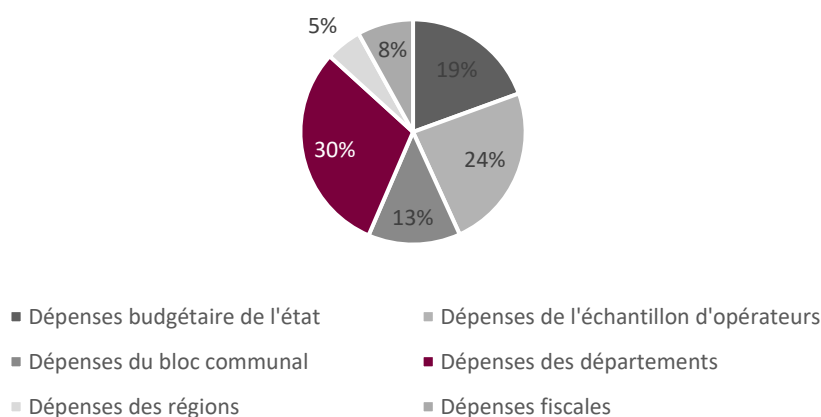
Les financements publics des associations sont principalement fournis par le département, puis par les opérateurs de l'Etat et enfin directement par l'Etat. Au total ces financements s'élèvent à 53 Mds€ pour 2023⁶. Ces financements sont répartis en 6 sources : les départements à hauteur de 16 Mds€, les opérateurs de l'Etat⁷, 13 Mds€, l'Etat, 10 Mds€, le bloc communal, 7 Mds€, les dépenses fiscales, 4 Mds€ et les régions à hauteurs de 3 Mds€.

- Les départements sont les premiers financeurs locaux des associations en raison des modalités de mise en œuvre de leurs compétences sociales, leur participation aux budgets des associations représente 30% des dépenses publiques aux associations. Les départements sont notamment en charge des frais de séjour en établissements médico-sociaux, des allocations personnalisées d'autonomie et des prestations de compensations du handicap. Ces compétences sociales représentent près de 90% des dépenses des départements aux associations.
- Les opérateurs de l'Etat représentent 24% des dépenses publiques aux associations. Leurs financements ont été multipliés par 5 entre 2019 et 2023. 90% de ces financements sont à destination de France Compétences (11,4 Mds€) qui est l'organisme chargé de financer, réguler et piloter le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France notamment via les opérateurs de compétences (OPCO).
- Les interventions du bloc communal représentent 13% des dépenses publiques aux associations. Elles s'articulent majoritairement autour du sport, de la culture et du secteur socioculturel. En 2023, cet échelon territorial se distingue comme le premier financeur en volume, soutenant un réseau de 252 300 associations.

⁶ Revue des dépenses publiques en direction des associations – IGF – IGESR – Mai 2025

⁷ France Compétences, France Travail, ANS, Agences de l'eau, ANR, ADEME, OFP et ASC

Les financements publics aux associations



3.13 LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT À PARTIR DE 2024 : UNE CONTRACTION ATTENDUE POUR 2026

Après une croissance de 5 % en 2024 et 7 % en 2025, les financements de l'État aux associations vont subir une contraction de 19 % en 2026, soit 2,2 milliards d'euros. Cette baisse intervient alors que le budget global des missions reste quasi stable (-0,1 %), traduisant une diminution de la part allouée au secteur associatif au sein de chaque enveloppe. Parallèlement, les dynamiques de recettes et de charges apparaissent déconnectées. Les charges (salaires, fiscalité et cotisations sociales) de 15 des principales associations françaises⁸ ont fortement progressé entre 2021 et 2023, avant une décélération en 2024. Entre 2023 et 2024, les salaires ont augmenté de 7%, les impôts, les taxes et les versements assimilés ainsi que les cotisations sociales de 4%. De leur côté, les recettes publiques (concours et subventions d'exploitation) présentent une forte volatilité annuelle. Si ces financements couvrent les charges pour la moitié de l'échantillon, cette proportion varie selon le modèle économique : certaines structures privilégient les ressources propres (ventes de biens et services) ou la générosité du public. Cette dernière ayant connu une décroissance de -5% entre 2023 et 2024. La précision sur les associations continuera de croître en 2026, puisque le coût du travail est attendu en hausse de 1,9 %, les loyers de 1,6 % et les achats de services de 1,6 %, tandis que les prix de l'énergie demeurent fortement incertains dans le contexte géopolitique actuel⁹. Les financements de l'État sont répartis par missions, dont certaines intègrent des crédits dédiés aux associations :

- **Les financements de l'État affichent une croissance de 4,5 % en 2024 et de 6,9 % en 2025.** 7 missions sur 36 voient leurs financements se contracter en 2024 (Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales, -10%, Conseil et contrôle de l'État, - 87%, Culture, -5%, Economie, - 38%, Santé, -8%, Sécurité, -12% et Travail et emploi, -11%) et 6 en 2025 (Aide publique au développement, -29, Contrôle et exploitation aériens, -14%, Cohésion des territoires, -1%, Gestion du patrimoine immobilier, -50 %, Immigration, -13 % et Politique des territoires, -8%). Le poids du financement des associations dans les budgets totaux des missions est relativement stable concernant 30 missions, quatre missions voient leur part progresser (le Sport et la jeunesse passant de 9 % à 16 %, l'Immigration et l'intégration passant de de 37 % à 43 %, le

⁸ Croix-Rouge française, Groupe SOS, Groupe AFP, Apprentis d'Auteuil, Association Aurore, Armée du Salut, Institut Pasteur, Secours Catholique, Médecins Sans Frontières, Action Contre la Faim, Secours Populaire Français, Unicancer, AFM Téléthon, UNAPEI, Handicap International.

⁹ Sources : INSEE et Banque de France

Développement agricole passant de 39 % à 42 % et les Régimes sociaux passant de 2 % à 6 %) et deux missions affichent une baisse (la Cohésion des territoires passant de 11 % à 9 % et l'Aide publique au développement passant de 11 % à 10 %).

- **Les données présentes dans la loi de finances 2026 prévoient une contraction de -19% des crédits alloués à de nombreux secteurs associatifs en 2026, soit 2,2 milliards d'euros.** Sur les 36 missions, 20 d'entre elles voient leurs crédits dédiés aux associations diminuer. Au vu de la stabilité du budget global des missions en 2026 (-0,1 %), la part spécifiquement allouée aux associations diminue au sein de gros secteur (Aide publique au développement passant de 10% à 4%, Développement agricole 42% à 30% ou encore Immigration passant de 43% à 18%). Cette tendance prolonge une dynamique observée dès 2024 : la baisse des dons du public couplée à la hausse des charges (fiscalité, salaires et cotisations) fragilise durablement l'équilibre financier du secteur.

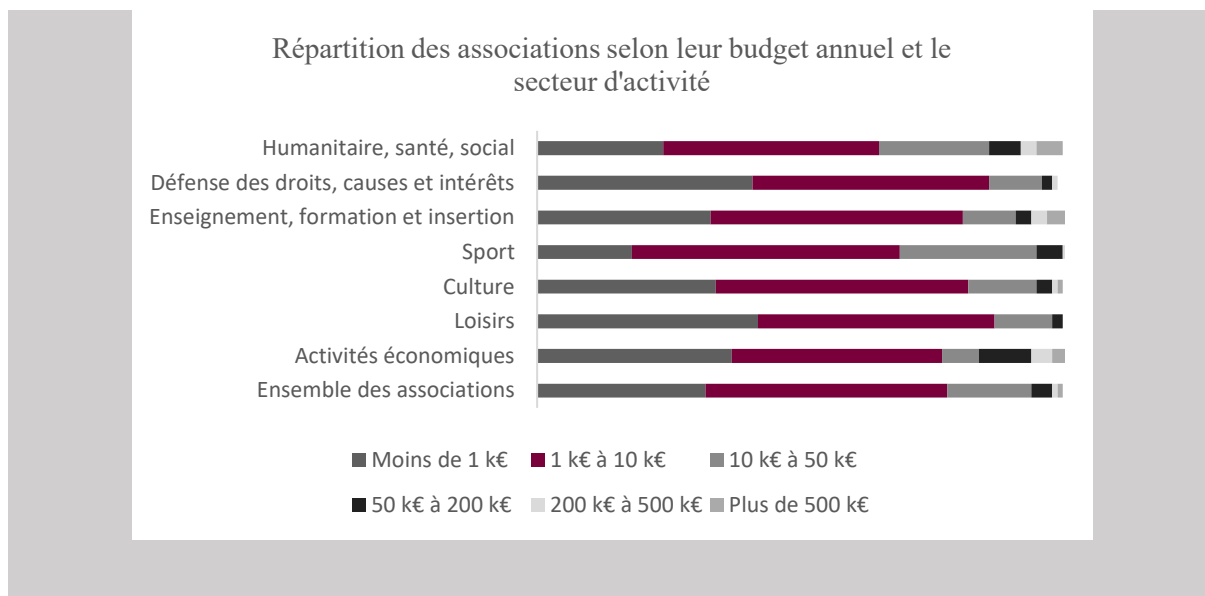
Croissance des budgets des associations et du budget global



Taille des associations

Si les petites associations prédominent, le secteur se fragmente entre des domaines à forte intensité salariale comme le médico-social et des secteurs plus bénévoles comme la défense des droits. Les associations disposant d'un budget inférieur à 10 000 € représentent 78% de l'ensemble des associations. Les associations de plus de 200 000 € de budget représentent seulement 2% de l'ensemble des associations.

Le secteur humanitaire, de la santé et du social se distingue par la plus forte concentration de grandes structures, 8 % de ses associations gèrent un budget annuel supérieur à 200 000 €. Cela s'explique notamment par les besoins importants en masse salariale. A contrario, dans le secteur de la défense des droits, causes et intérêts, 86% des associations ont un budget inférieur à 10 000 €.



3.2 EMPLOI ASSOCIATIF : 1,9 MILLION DE SALARIÉS EN FRANCE

3.2.1 EMPLOI NATIONAL : PLUS DE 1,9 MILLION DE SALARIÉS AU SEIN DES ASSOCIATIONS EN FRANCE EN 2025

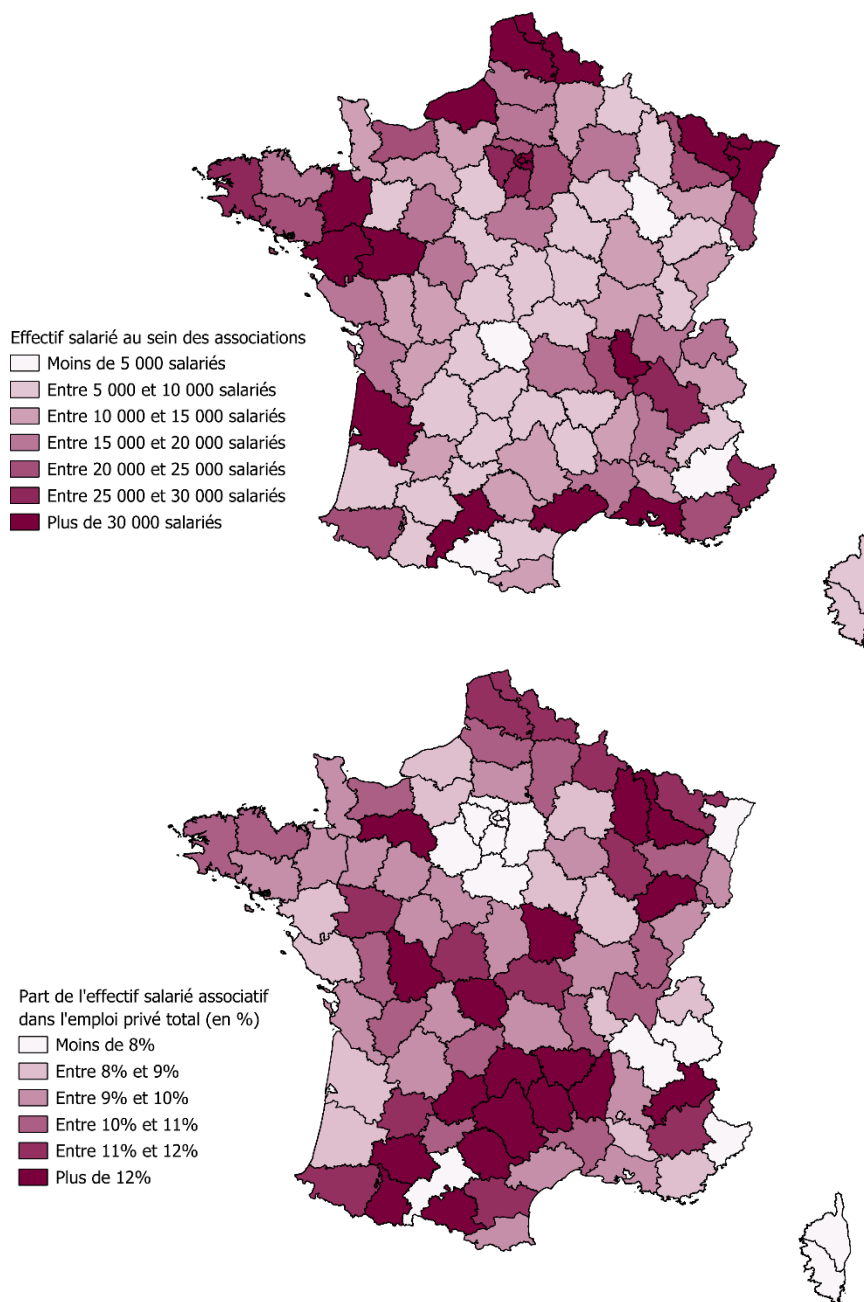
En France en 2025, 11% des associations emploient 1 924 000 salariés¹⁰. L’empreinte emploi est considérable puisque c’est autant que la santé ou encore le commerce, deux des secteurs les plus pourvoyeurs d’emplois pour l’économie française. Il y a 12 ans, le nombre d’employés s’élevait à 1,8 million, soit une croissance de 7,5% depuis 2013. Les associations employant le plus de salariés se situent dans le secteur du Sport, suivi par la culture et de l’action humanitaire, sociale et santé.

- Les secteurs où les employés des associations sont surreprésentés sont : les associations sportives, 25% des associations employeuses contre 24% de l’ensemble des associations ; les associations d’action humanitaire, sociale et de santé, 19% des associations employeuses contre 11,8% de l’ensemble des associations ; les associations d’enseignement, de formation et d’insertion, 9% des associations employeuses contre 6% de l’ensemble des associations ; les associations d’activités économiques, 8% des associations employeuses contre 4% de l’ensemble des associations.
- Les secteurs où les employés des associations sont sous-représentés sont : les associations de défense des droits et des causes, 10% des associations employeuses contre 13% de l’ensemble des associations ; les associations liées aux loisirs, 8% des associations employeuses contre 20% de l’ensemble des associations,
- Les associations du secteur de la culture sont représentées de manière équivalente qu’elles soient employeuses ou non employeuses, à hauteur de 21%.

¹⁰ Fiches régionales de la vie associative - INJEP

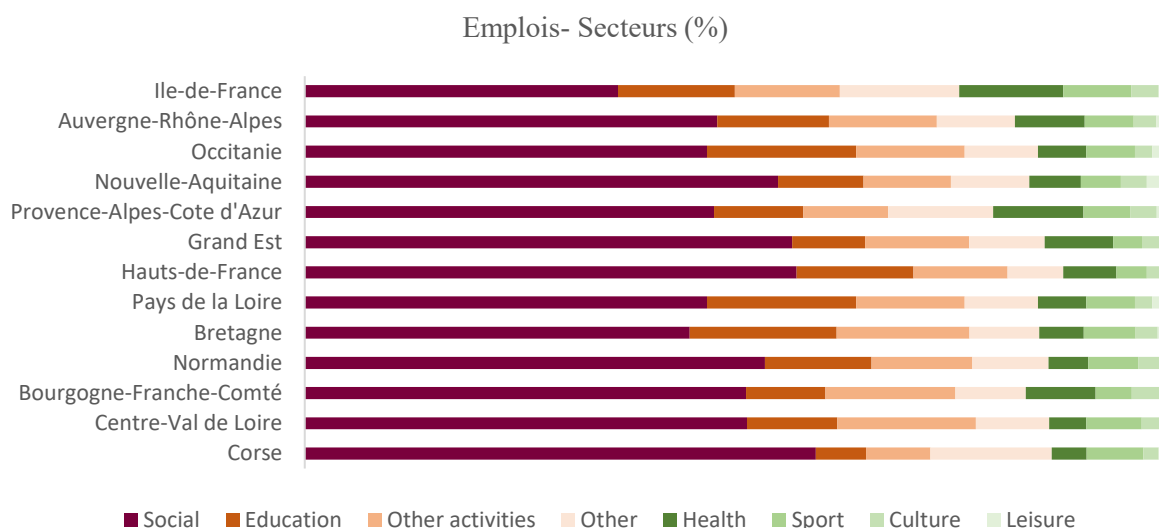
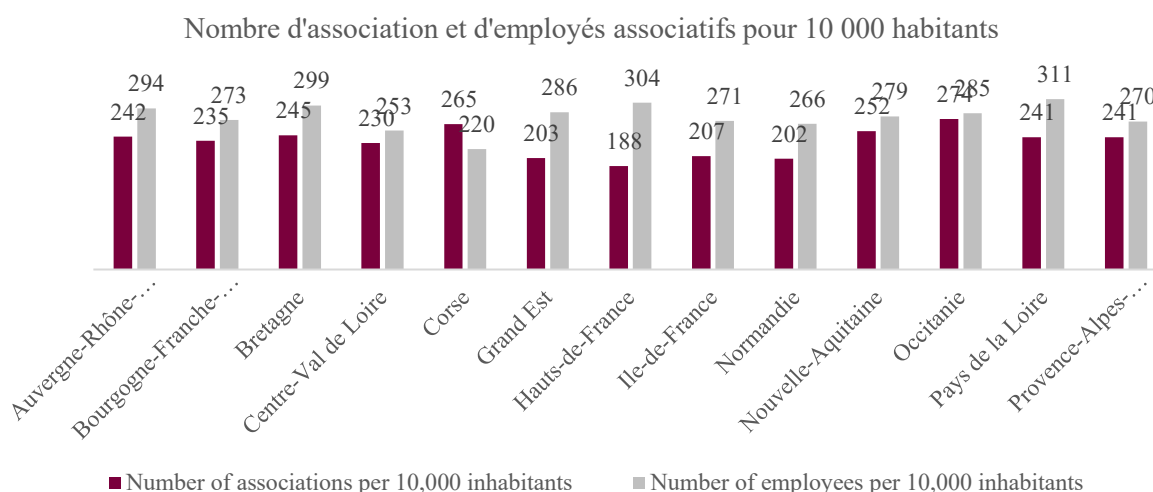
3.2.2 EMPLOI LOCAL : LES ASSOCIATIONS CONCENTRENT 31% DE L'EMPLOI PRIVÉ EN LOZÈRE

En 2025, le poids de l'emploi associatif dans le privé varie de 4 % dans les Hauts-de-Seine à 31 % en Lozère, la majorité des départements se situant entre 6 % et 18 %. Ce contraste révèle un effet de substitution : en zone rurale, l'association supplée l'absence de secteur lucratif pour les services essentiels (santé, dépendance), tandis qu'en zone urbaine, elle est diluée par la densité des sièges sociaux. En volume, les effectifs oscillent entre 3 290 postes en Creuse et 124 410 à Paris (moyenne : 20 000). Si Paris domine par la centralisation des fédérations nationales, l'association s'affirme comme le moteur économique des territoires les moins denses.



En moyenne, le nombre d'employés au sein des associations suit la densité associative, à l'exception du Grand Est et des Hauts-de-France. Les Pays-de-la-Loire sont la région la plus employeuse avec 311 employés pour 10 000 habitants suivie des Hauts-de-France avec 304 employés

pour 10 000 habitants et de la Bretagne avec 299 employés pour 10 000 habitants. L'évolution de l'effectif salarié depuis 2013 est globalement similaire pour toutes les régions, allant de 102 pour la Bourgogne-Franche-Comté à 110 pour la Nouvelle-Aquitaine (base 100 en 2013). Par secteur, le Social s'impose comme le premier employeur associatif avec une part moyenne de 50% des effectifs, montant jusqu'à 59% en Corse, 57% dans les Hauts-de-France et 56% dans le Grand Est. L'Enseignement constitue le deuxième pôle d'emploi avec une moyenne de 12% des salariés, une proportion qui s'élève à 17% pour l'Occitanie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Le secteur de la Santé se classe au troisième rang des employeurs avec une moyenne de 7%, porté majoritairement par l'Île-de-France avec 12% de ses effectifs, suivie de la région PACA, 10%, puis de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Bourgogne-Franche-Comté, 8%.

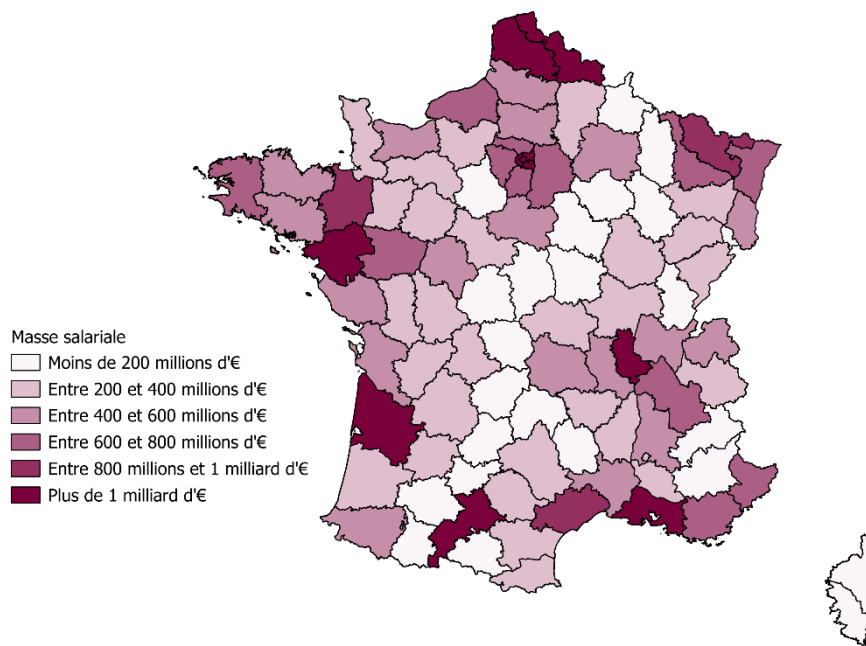


3.2.3 MASSE SALARIALE ASSOCIATIVE : UN MOTEUR DE L'EMPLOI SOLIDAIRE FREINÉ PAR DES RÉMUNÉRATIONS MODESTES.

La masse salariale associative est concentrée dans les associations médico-sociales de plus de 100 salariés, avec des rémunérations modestes. En 2023, cette masse salariale s'élève à 46,9 Mds€ représentant 7,4 % du secteur privé. Malgré une surreprésentation des associations des plus de 100

salariés (56% de l'ensemble des associations) le niveau de rémunération reste modeste, avec un salaire moyen par tête de 23 900 €, nettement inférieur aux 35 000 € observés en moyenne dans le reste du secteur privé.

En 2025, au niveau départemental, la masse salariale s'étend de 80 millions d'euros pour la Creuse à 4,7 milliards d'euros pour Paris. Par salarié, la masse salariale moyenne est de 25 000 € par département, allant de 22 266 € pour la Meuse à 40 522 € pour les Hauts-de-Seine. Cette disparité reflète la concentration des fonctions de direction et des sièges sociaux de grandes fédérations en Île-de-France, où la part des cadres et le coût de la vie sont plus élevés. À l'inverse, dans les départements ruraux comme la Meuse, la masse salariale plus faible s'explique par une prédominance d'emplois d'exécution, notamment dans l'aide à domicile et l'action sociale de proximité, secteurs souvent marqués par des bas salaires.



4.CONTRIBUTION SOCIO-
ÉCONOMIQUE INDIRECTE :
PRÈS D'1 MILLION D'EMPLOIS
ENGENDRÉS PAR LES
DÉPENSES DES ASSOCIATIONS

En intégrant les effets d'entraînement des associations sur le reste de l'économie, en plus de l'empreinte directe, la contribution totale du secteur s'élève à 2,8 millions d'emplois, 219 Mds€ d'activité et une valeur ajoutée de 6% du PIB. La contribution globale est ainsi d'ordre macroéconomique, avec une activité totale qui atteint le même montant que le secteur de la construction en France (220 Mds€). Ces effets d'entraînement sont évalués à partir du modèle MIA. Dans le détail, les dépenses auprès de fournisseurs et les salaires versés créent une demande pour le reste de l'économie française qui engendre des effets d'entraînement totaux estimés à 1 million d'emplois, 166 Mds€ d'activité et 3% du PIB. La somme entre ces effets d'entraînement et l'empreinte directe des associations offre à voir une contribution totale à l'économie française.

4.1 MÉTHODE : MODÉLISER LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS EN FRANCE

4.1.1 PHILOSOPHIE : UN SECTEUR ENTRAÎNE AUSSI UNE FILIÈRE DE FOURNISSEURS

La modélisation de l'empreinte totale d'un secteur repose sur une philosophie générale : les acteurs économiques s'inscrivent dans de longues chaînes de dépendances et génèrent donc de la valeur chez leurs fournisseurs. La comptabilité traditionnelle ne considère ainsi que ce qui est directement lié à un acteur économique, son « effet direct ». Pourtant, les associations ont des effets via leurs dépenses. Les associations font travailler des fournisseurs pour l'achat de consommations intermédiaires, c'est « l'effet indirect ». En parallèle, les associations versent des rémunérations à leurs salariés, qui consomment et font ainsi travailler des entreprises, c'est « l'effet induit ». Puis, l'effet indirect et induit ont un effet économique via les commandes à d'autres entreprises et les rémunérations versées, c'est « l'effet en chaîne ».

4.1.2 MODÉLISATION : SUIVRE L'ACTIVITÉ ENGENDRÉE PAR LES ASSOCIATIONS POUR LA TRADUIRE EN VALEUR AJOUTÉE ET EN EMPLOI.

La modélisation de l'empreinte des associations en France repose sur les flux d'activité engendrés par secteur, qui sont ensuite traduits en valeur ajoutée et en emploi. Ce suivi des flux puis leur traduction repose sur des données publiques, notamment les tableaux entrées – sorties de l'Insee et les données moyennes sectorielles. Le modèle d'impact Asterès (MIA) a été développé depuis plusieurs années pour suivre ces flux.

- **La modélisation de l'empreinte des associations en France repose sur des flux d'activité qui sont évalués par secteur.** L'effet indirect modélise l'activité chez les fournisseurs de rang 1, directement liée aux investissements et aux consommations intermédiaires des entreprises auprès de fournisseurs français. L'effet induit modélise l'activité chez les entreprises de rang 1 qui bénéficient de la consommation des salariés (compte propre, compte d'autrui) et des

indépendants, après avoir retiré la fiscalité et l'épargne. Ensuite, les effets indirects et induits entraînent à leur tour une activité chez les fournisseurs de rang 2,3 et 4, générant des effets en chaîne. A chaque « tour », une partie de l'impulsion initiale sort du modèle à cause des importations, des prélèvements sociaux et fiscaux, et de l'épargne.

- **Les flux d'activité sont ensuite traduits en valeur ajoutée, emploi, fiscalité selon les moyennes sectorielles.** Pour chaque volume d'activité par secteur, Asterès a construit des ratios de valeur ajoutée et d'emploi à partir des données sectorielles de l'Insee. L'activité indirecte, induite et en chaîne modélisée à chaque tour par secteur, est ainsi traduite en valeur ajoutée et emploi.

4.1.3 DONNÉES : ESTIMER LES DÉPENSES DES ASSOCIATIONS À PARTIR DE SOURCES PUBLIQUES

La modélisation repose sur des données concernant les dépenses des associations. Les rémunérations sont sourcées publiquement quand les dépenses de fonctionnement sont estimées par Asterès.

- **Les données à la source de l'effet induit sont les rémunérations des employés des associations.** Les données sur les masses salariales par départements proviennent des indicateurs régionaux sur la vie associative produits par l'INJEP et l'association Recherches & Solidarités.
- **Les données à la source de l'effet indirect sont les dépenses de fonctionnement des associations auprès de fournisseurs sur le sol français.** Grâce aux données présentes dans la « Revue des dépenses publiques en direction des associations » réalisées par l'IGF et l'IGESR, Asterès a estimé les dépenses des associations dans 5 secteurs de l'économie française : les activités de services administratifs et de soutien, l'enseignement, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, les arts, spectacles et activités récréatives et les autres activités de services (La ventilation par secteur est présentée dans le tableau ci-dessous). En utilisant les tableaux entrées-sorties de l'INSEE, Asterès a réparti les dépenses de ces secteurs aux 37 principaux secteurs répertoriés au sein de l'économie française. Ce sont ces dépenses qui ont été intégrées au MIA développé par Asterès.

Secteurs	Part des dépenses
Activités de services administratifs et de soutien	17%
Hébergement et restauration	11%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	10%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	6%
Activités immobilières	6%
Construction	5%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	4%
Transports et entreposage	4%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	4%
Activités financières et d'assurance	3%

Travail du bois, industries du papier et imprimerie	3%
Edition, audiovisuel et diffusion	2%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2%
Arts, spectacles et activités récréatives	2%
Enseignement	2%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1%
Cokéfaction et raffinage	1%
Activités informatiques et services d'information	1%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	1%
Télécommunications	1%
Activités pour la santé humaine	1%
Industrie pharmaceutique	1%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, hors machines et équipements	1%
Fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques	1%
Fabrication de matériels de transport	1%
Industrie chimique	1%
Autres activités de services	1%
Fabrication d'équipements électriques	0%
Agriculture, sylviculture et pêche	0%
Industries extractives	0%
Recherche-développement scientifique	0%
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire	0%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0%

4.2 RÉSULTATS : 166 MILLIARDS € D'ACTIVITÉ, 3% DU PIB ET 1 MILLION D'EMPLOIS ENGENDRÉS PAR LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT

4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES : UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT DE 166 MILLIARDS D'EUROS D'ACTIVITÉ DANS LE RESTE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les dépenses des activités des associations en France engendrent 166 Mds€ d'activité par an. Vue l'activité directe (pour compte d'autrui et compte propre) des associations en France, à 53 Mds€, le coefficient multiplicateur s'élève à 3,1. Ainsi, pour 1 € d'activité des associations en France, 3,1 € d'activité est engendrée dans le reste de l'économie nationale *via* les dépenses réalisées. L'effet en chaîne représente 59 % de l'effet d'entraînement total (98 Mds€), devant l'effet indirect, 30% (50 Mds€) et induit, 11% (18 Mds€).

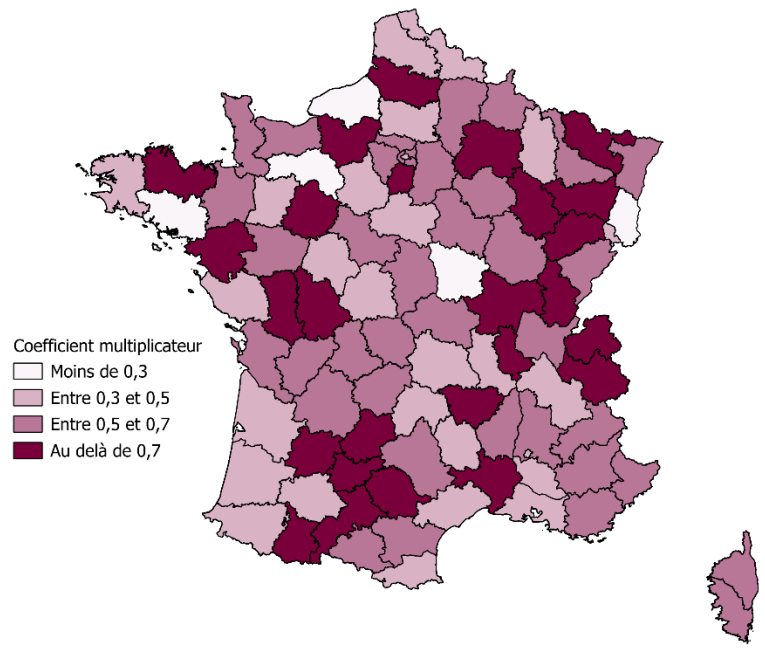
4.2.2 VALEUR AJOUTÉE : UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR LE RESTE DE L'ÉCONOMIE QUI ATTEINT 3% DU PIB

Les effets d'entraînement des activités des associations en France s'élèvent à 134 Mds€ de valeur ajoutée. Cet effet d'entraînement représente 3% du PIB français, ce qui en fait une empreinte à dimension macroéconomique. La contribution directe en termes de valeur ajoutée étant de 53 Mds€, le multiplicateur s'élève à 2,5, c'est-à-dire que pour 1 € de VA dans les associations, 2,5 € de VA est générée dans le reste de l'économie. L'effet indirect représente 31% de l'effet d'entraînement total (25 Mds€, l'effet induit 12% (10 Mds€) et l'effet en chaîne 56% (45 Mds€).

4.2.3 EMPLOI : 1 MILLION D'EMPLOIS EN FRANCE QUI SONT ENGENDRÉS PAR LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT DES ASSOCIATIONS

Les effets d'entraînement des activités des associations en France s'élèvent à 962 000 emplois ETP. Avec près de 2 millions d'emplois directs en France dans les activités compte d'autrui et compte propre, le multiplicateur est de 0,5 : deux emplois directs engendrent un autre emploi dans le reste de l'économie. L'effet indirect représente 34% de l'effet d'entraînement total avec 331 000 emplois ETP, l'effet induit 11% avec 103 000 emplois ETP et l'effet en chaîne 55% avec 527 000 emplois ETP.

Dix départements ont des coefficients multiplicateurs supérieurs à 1, cela signifie qu'un emploi au sein d'une association génère plus d'un emploi dans l'économie : le Territoire-de-Belfort, le Gers, L'Eure-et-Loir, l'Yonne, la Lozère, la Haute-Loire, les Hautes-Alpes, la Haute-Marne, le Tarn-et-Garonne et la Saône-et-Loire. Les départements ayant le plus d'emplois directs ont les coefficients multiplicateurs les plus faibles, Paris (0,2), le Nord (0,2), la Seine-Saint-Denis (0,3), la Moselle (0,3) et les Hauts-de-Seine (0,3).



5. ANNEXES

Répartition des associations selon le nombre de bénévoles et le secteur d'activité en 2020 (en % des associations ayant des bénévoles)

Domaine d'activité	1 à 4 bénévoles	5 à 9 bénévoles	10 à 19 bénévoles	20 à 49 bénévoles	50 à 99 bénévoles	100 bénévoles et plus
Associations sans salarié	14	25	34	20	4	2
Humanitaire, santé, social	10	21	39	22	7	1
Défense des droits, causes et intérêts	14	24	39	17	4	1
Enseignement, formation et insertion	14	21	38	18	4	5
Sport	18	24	31	21	4	2
Culture	15	28	32	21	3	2
Loisirs	13	25	35	21	5	1
Activités économiques	11	21	30	25	6	8
Associations employeuses	12	19	28	25	9	7
Humanitaire, santé, social	8	15	27	26	12	12
Défense des droits, causes et intérêts	6	16	36	26	10	6
Enseignement, formation et insertion	12	26	26	24	5	7
Sport	14	24	29	21	7	4
Culture	17	20	29	23	8	3
Loisirs	16	13	22	38	9	2
Activités économiques	10	12	29	29	7	12